

Le fonds de restructuration des entreprises du secteur du textile et de l'habillement

Compte tenu de l'importance que revêt le secteur du textile et de l'habillement dans le tissu économique national, l'Etat a mis en place un mécanisme de financement conjoint avec les banques, pour le financement des programmes de restructuration des entreprises du secteur susvisé, ayant connu ces dernières années des difficultés financières et ce, en vue de relancer leur activité sur une base saine.

Critères d'éligibilité

Entreprises éligibles :

- Pourront bénéficier du crédit conjoint, les entreprises du secteur textile et de l'habillement ayant connu ces trois dernières années des difficultés financières mais qui ne remettent pas en cause la viabilité de l'entreprise.

Programmes de restructuration éligibles :

- Pour pouvoir bénéficier du crédit conjoint, les entreprises devront présenter un programme de restructuration global visant l'amélioration de la compétitivité de **l'entreprise**.

Caractéristiques

Le crédit conjoint est accordé par les banques et le FORTEX selon la répartition suivante :

- FORTEX : 30% maximum du programme de restructuration avec un plafond de 1.500.000 DH. Cette part est octroyée sous la forme d'un crédit subordonné (prêt participatif) au taux de 2% l'an HTVA.
- Crédit bancaire : 50% maximum du programme de restructuration sous forme d'un crédit dont le taux d'intérêt est librement négociable entre la banque et l'entreprise bénéficiaire.
- Le reliquat, à savoir au moins 20%, devrait être financé par l'entreprise.
- La durée du crédit conjoint (part banque et part FORTEX) ne peut dépasser 10 ans dont 2 années de différé.

Comment bénéficier de ce fonds

- Pour bénéficier de ce produit, l'entreprise doit s'adresser à sa banque, à la CCG ou à Dar Ad-Damane.